



## CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE COMPTOIR DE LA MER ET L'ASSOCIATION LE DORENN LOCOAL MENDON

### Entre les soussignés

**Comptoir de la Mer**, entreprise spécialisée dans le secteur d'activité du commerce de détail d'articles nautiques, dont le siège social est situé à Lorient, représentée par **Monsieur LAURAIN**, en sa qualité de Directeur Général, dûment habilitée à l'effet des présentes.

ci-après désignée « LE PARTENAIRE »

**d' une part,**

ET

**Association Le Dorenn Local Mendon**, Fondation dont le siège social est situé au 4, place du Général de Gaulle 56550 LOCOAL MENDON représentée par Jacques DUPRÉ, en sa qualité de président, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après désignée « L'ORGANISATEUR »

Le Partenaire et l'Organisateur sont ci-après dénommés « **Parties** ».